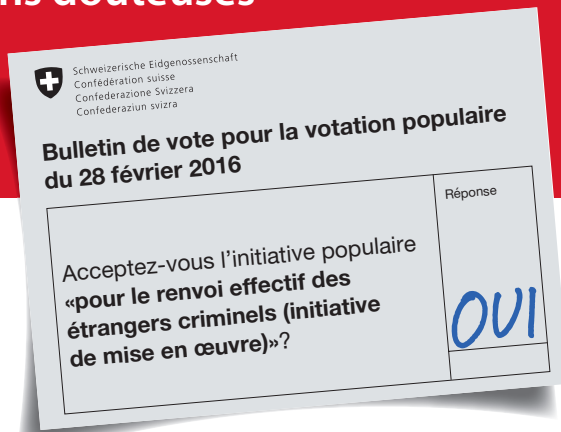


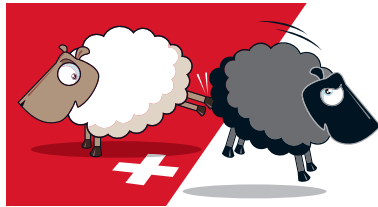
Voici comment accroître enfin la sécurité de tous:

- ✓ moins de crimes commis par des étrangers
- ✓ réduction des coûts de plusieurs millions pour la police, les tribunaux et les prisons
- ✓ fin des exceptions douteuses



UDC Suisse
Case postale 8252
3001 Berne
www.udc.ch

OUI au
renvoi effectif
des étrangers criminels
(initiative de mise en œuvre)



www.initiative-de-mise-en-oeuvre.ch

Soutenez l'initiative en versant un don sur le CCP 30-8828-5. Un grand merci!

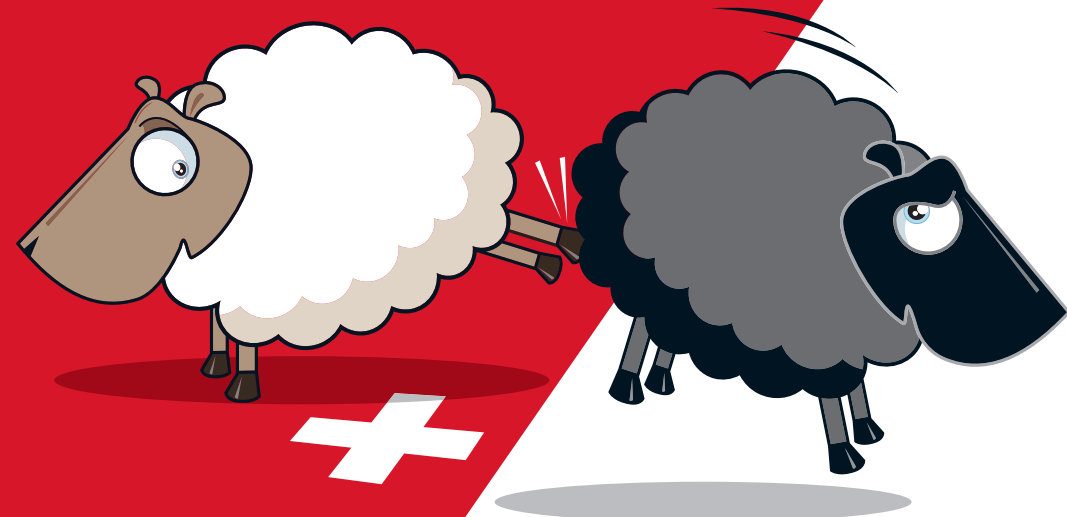


« Que dire à une victime dont nous accueillons le bourreau?
Que répondre lorsqu'elle demande pourquoi? Oui au renvoi effectif
des criminels étrangers! »

Céline Amaudruz, conseillère nationale, Genève / GE

Garantir enfin notre sécurité!

Ce dépliant est un prospectus politique. Par conséquent, il doit être distribué également dans les boîtes aux lettres avec l'autocollant «Pas de publicité». Merci pour votre compréhension.



www.initiative-de-mise-en-oeuvre.ch



OUI au
renvoi effectif
des étrangers criminels
(initiative de mise en œuvre)

Voilà pourquoi il faut dire **OUI** à l'initiative de mise en œuvre:

De nombreuses Suissesses et de nombreux Suisses ne se sentent plus en sécurité dans leur propre pays. Pourquoi? Parce que les actes de violence et les crimes prennent des dimensions toujours plus menaçantes. Et les délinquants sont le plus souvent des étrangers!

Voici les faits:*

part des étrangers aux **homicides**: **57,7%**

part des étrangers aux **viols**: **61,3%**

part des étrangers aux **cambriolages**: **73,0%**

Les conséquences:

proportion d'étrangers dans les prisons suisses **73,0%**

Coûts de ces nombreux détenus étrangers pour les contribuables suisses:

plus de 730 millions
de francs par an

* Sources: Office fédéral de la statistique, nombre d'inculpés, 2014

Le peuple et les cantons ont donné un mandat clair et net au Conseil fédéral et au Parlement:

Le peuple et les cantons ont approuvé le 28 novembre 2010 l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels. Mais qu'ont fait depuis le Conseil fédéral et le Parlement? Ils n'ont toujours pas appliqué l'initiative sur le renvoi.

La conséquence:

seuls 500 étrangers criminels sont expulsés chaque année.

Si l'initiative sur le renvoi est enfin appliquée, environ

~10'000

étrangers criminels seraient expulsés chaque année!

Voici ce que demande l'initiative de mise en œuvre

Si le peuple et les cantons disent OUI le 28 février 2016 à l'initiative de mise en œuvre, les criminels étrangers pourront enfin être expulsés sans de longues tergiversations. Une expulsion doit être ordonnée

- pour des crimes graves comme le meurtre, le brigandage, le viol, etc.
- contre des récidivistes qui ont commis des délits comme des lésions corporelles, cambriolages, participation à une organisation criminelle, etc.

Les conséquences:

moins de crimes commis par des étrangers, moins de coûts pour la police, les tribunaux et les prisons. En contrepartie, plus de sécurité pour tous!

Garantir enfin la sécurité:

6'347 expulsions supplémentaires grâce à l'initiative de mise en œuvre!

Selon l'Office fédéral de la statistique, la Suisse aurait pu en 2014 expulser **10'210** étrangers criminels si l'initiative de mise en œuvre avait été en vigueur. Ce chiffre ne serait que de **3'863** avec le projet du Parlement!

Office fédéral de la statistique OFS
Application de l'initiative sur le renvoi, 2014

Décidez vous-même:
expulser les chauffards étrangers criminels ou les garder chez nous?



Le 8 novembre 2008, un Grec, un Turc et un Croate se sont livrés à une course automobile illégale. Une voiture roulant correctement en sens inverse a été heurtée. Une Suissesse innocente de 21 ans a été tuée!

Des tribunaux cantonaux ont déclaré les étrangers coupables d'homicide éventuellement prémédité et d'homicide par négligence. Le Grec a été privé de son permis d'établissement. Pendant la durée de la procédure pénale, le Croate et le Turc ont commis de nouveaux délits – une fois de plus, des courses de chauffards sur la route. Que fait le Tribunal fédéral? Il casse le jugement contre le Grec et lui rend son permis d'établissement. Motif: les juges fédéraux partent du principe que le Grec ne commettra plus de délit!

(cf. www.nzz.ch/schweiz/raser-wird-nicht-ausgewiesen-ld.1132)

Avec l'initiative de mise en œuvre, les trois chauffards étrangers après avoir purger leur peine seraient expulsés!

Si vous êtes du même avis, alors dites OUI à l'initiative de mise en œuvre!



« Le peuple a décidé, il faut maintenant appliquer sans restriction cette initiative. Les étrangers qui ne respectent pas le droit suisse doivent rentrer chez eux. »

Michaël Buffat, conseiller national, Vuarrens / VD



« Un OUI à l'initiative d'application pour le renvoi des étrangers criminels permettrait de diminuer les charges (actuellement 730 millions par année) pour la police, les tribunaux et les prisons. »

Oskar Freysinger, conseiller d'Etat, Savièse / VS